



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 30 mars 2021

Compte Administratif 2020
Ville de la Crèche
Note de synthèse

Exercice 2020

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du compte administratif 2020 de la Ville de La Crèche.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2021 est de 5 918 habitants. Pour rappel, la population créchoise était de 5 764 habitants au 1^{er} janvier 2020.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 918	374 461	6 039 767
Nombre de foyers fiscaux	2 494	161 979	2 657 735
Part des foyers fiscaux non imposables	41 %	54,90 %	51,60 %
Revenu fiscal médian par foyer	23 780	20 840	21 290

II. Résultat du Compte Administratif 2020

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A la clôture de l'exercice 2020,

- Le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 480 857,14 €
- Le résultat de la section d'investissement s'établit à - 382 925,36 €.

III. Détails des sections

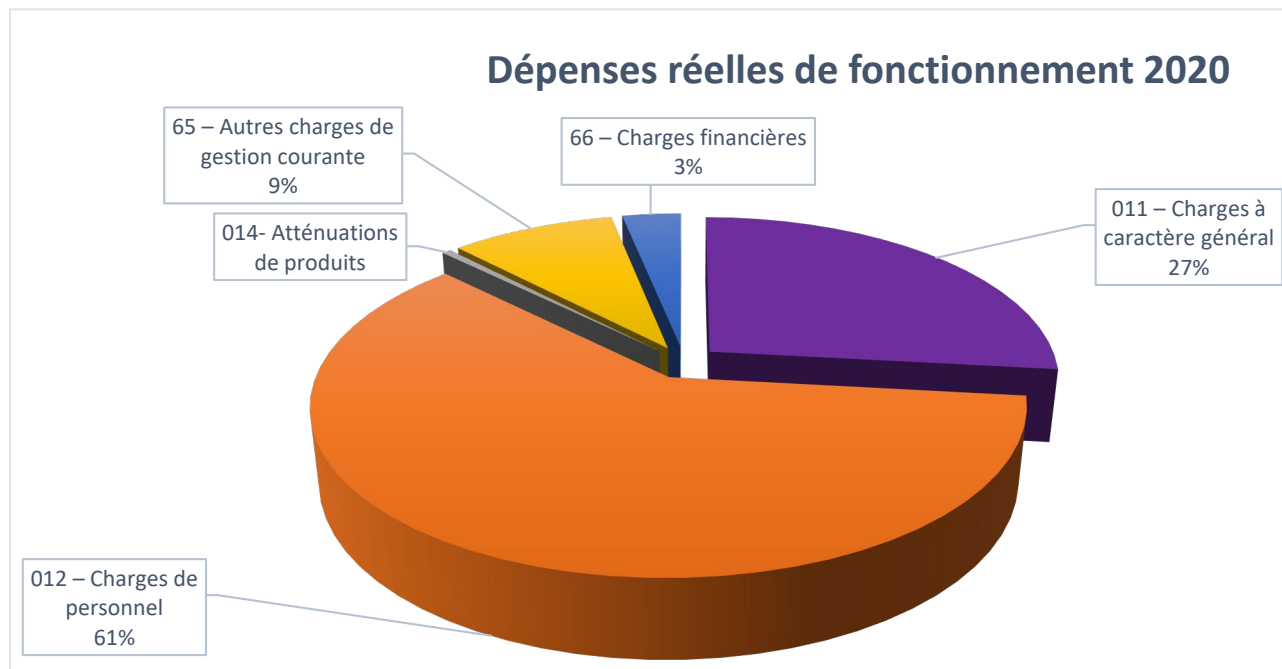
1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2020 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2019	CA 2020	Variation en %
011 – Charges à caractère général	1 326 486,77	1 249 218,54	-5,82 %
012 – Charges de personnel	2 916 786,02	2 829 624,35	-2,99 %
014- Atténuations de produits	22 558,00	22 770,00	0,94 %
65 – Autres charges de gestion courante	560 927,62	419 761,48	-25,17 %
66 – Charges financières	154 342,43	150 104,72	-2,82 %
67 – Charges exceptionnelles	12 088,55	4 672,68	-61,35 %
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	2 111,29	3 864,90	83,06 %
023 – Virement à la section d'investissement			
042 – Opérations d'ordre entre sections	575 541,85	292 253,10	-49,22 %
TOTAL	5 570 842,53	4 972 269,77	-10,74 %



Chapitre 011 - Charges à caractère générale : il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services : électricité, téléphonie, travaux d'entretien des bâtiments, contrats de maintenance... et les achats de denrées alimentaires pour les cantines scolaires (176 837 € en 2020).

Chapitre 012 - Charges de personnel: ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses du personnel.

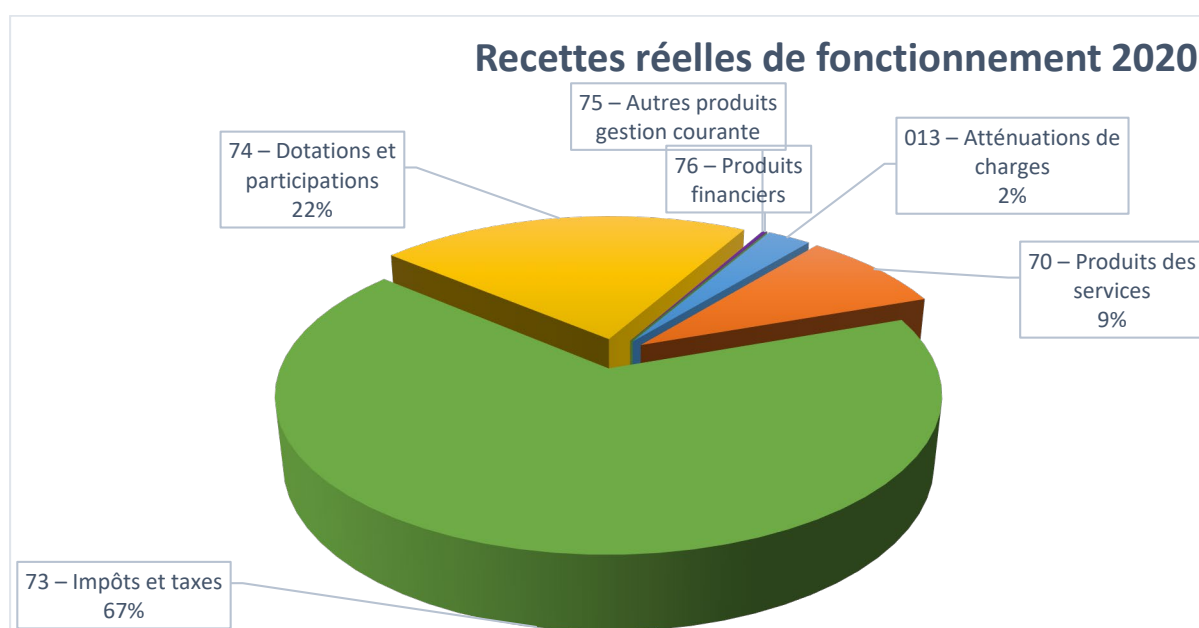
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : il s'agit principalement des dépenses afférentes aux financements du Service d'Incendie et de Secours (168 454 €) et des groupements de collectivités. On retrouve également le versement des indemnités aux élus et les subventions aux associations.

Chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre affiche le remboursement des intérêts de la dette.

1.2 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2020 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2019 (pour mémoire)	CA 2020	Variation en %
013 – Atténuations de charges	103 272,89	139 125,24	34,72 %
70 – Produits des services	654 518,10	468 947,71	-28,35 %
73 – Impôts et taxes	3 433 604,15	3 599 683,98	4,84 %
74 – Dotations et participations	1 158 741,50	1 182 417,48	2,04 %
75 – Autres produits de gestion courante	22 737 ,68	13 955,70	-38,62 %
76 – Produits financiers	72,34	72,34	
77 – Produits exceptionnels	222 074,27	11 723,30	-94,72 %
78 – Reprises provisions semi budgét.	0	3 374,54	
042 – Opérations d'ordre	142 929,69	33 826,62	-76,33 %
Total	5 737 950,62	5 453 126,91	-4,96 %



Chapitre 70 - Produits des services : Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Commune (facturation restauration scolaire, périscolaire, concessions des cimetières...).

Chapitre 73 - Impôts et taxes: Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes. Pour rappel, l'attribution de compensation est identique aux années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, soit la somme de 933 434 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations : Malgré une faible baisse de la dotation forfaitaire de 6 240 € entre les CA de 2020 et 2019, ce chapitre connaît une légère augmentation de 2,04 % (augmentation de la dotation solidarité rurale).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : cela concerne les revenus d'immeuble et les redevances des concessionnaires. Celle-ci s'élève à 12 278,87 € pour l'année 2020.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : les produits des cessions d'immobilisations de l'année 2020, s'élèvent à 11 723,30 €.

2. Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. La section d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'informatisation des écoles, l'aménagement de voirie, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...).

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2019 (pour mémoire)	CA 2020	Variation en %
20-21-23 – Opérations d'équipement	2 793 987,42	628 204 ,69	-77,04 %
10 – Dotations, fonds divers et réserves	61 715,06	77 436,07	25,47 %
13 – Subventions d'investissement	6 556,46		
16 – Emprunts et dettes assimilés	500 429,73	552 303,83	10,36 %
040 – Opérations d'ordre	142 929,69	33 826,62	-76,33 %
041 – Opérations patrimoniales	54 360,44	16 669,00	-69,33 %
Total	3 559 978,80	1 309 173,21	-63,22 %

Répartition des dépenses d'investissement par opérations

Opérations	Libellé	Montant 2019 en euros	Montant 2020 en euros
35	Equipements sportifs	10 554,42	920,00
37	Systèmes d'information	28 761,54	32 776,32
40	Cadre de vie	38 974,86	13 677,28
49	Jeunesse	23 312,09	20 655,30
65	Funéraire	0	5 218,00
85	Matériels écoles	31 467,44	
114	Véhicules	42 732,76	
115	Matériels associatifs et festifs	2 928,92	16 701,36
116	Voirie et réseaux	485 542,94	170 831,02
119	Acquisitions foncières	40 095,78	104 897,88
120	Rénovation stade Groussard	1 863 572,28	212 392,18
121	Travaux bâtiments	148 255,38	8 039,35
122	Eclairage public	23 715,37	38 257,87
OPNI	Opérations non individualisés	54 073,64	4 571,13
	Total	2 793 987,42	628 937,69

Sur l'année 2020, la Commune a réalisé 628 937,69 TTC € de dépenses d'équipement.

Chapitres 20-21-23 – Immobilisations incorporelles, corporelles : ces chapitres regroupent l'ensemble des dépenses d'équipement effectuées par la Commune.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : est comptabilisée à ce chapitre la taxe d'aménagement à reverser à la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre. Pour 2020, la somme de 77 436,07 € a été reversée.

Chapitre 16 – Emprunts et dette assimilées : il s'agit des remboursements du capital des emprunts de la Commune.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2019 (pour mémoire)	CA 2020	Variation en %
13 – subventions investissement	349 821,57	188 624,82	-46,08 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 350 000,00		
20 – Immobilisations incorporelles			
21 – Immobilisations corporelles			
10 – Dotations fonds divers et réserves	251 649,26	428 612,19	70,32 %
23 – Immobilisations en cours	1 004 365,11	88,74	-99,99%
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	164 040,12		
040 – Opérations d'ordre	575 541,85	292 253,10	-49,22 %
041 – Opérations patrimoniales	54 360,44	16 669,00	-69,33 %
Total	3 749 778,35	926 247,85	-75,30 %

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : il représente les subventions versées par l'Etat, le Département, la Région...

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : la Commune n'a pas contracté de prêt en 2020.

Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves: nous percevons à ce chapitre, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

IV. Budgets consolidés

BUDGET	SECTION	2019		2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	5 570 842,53	6 215 883,00	4 972 269,77	5 453 126,91
	Investissement	3 818 019,16	3 983 930,35	1 309 173,21	926 247,85
	Total	9 388 861,69	10 199 813,35	6 281 442,98	6 379 374,76
Cinéma Clouzot	Fonctionnement	126 500,74	126 500,74	110 684,21	47 400,32
	Investissement	31 974,59	39 630,44	10 986,70	24 096,10
	Total	158 475,33	166 131,18	121 670,91	71 496,42
Hélianthe	Fonctionnement	137 807,22	137 807,22	116 491,71	14 478,82
	Investissement	57 046,94	57 046,94	56 467,66	7 355,55
	Total	194 854,16	194 854,16	172 959,37	21 834,37
Location salles Municipales	Fonctionnement	26 434,03	26 434,03	27 015,85	5 776,73
	Investissement	2 031,45	2 918,40	1 627,35	3 235,39
	Total	28 465,48	29 352,43	28 643,20	9 012,12
	Total Général	9 770 656,66	10 590 151,12	6 604 716,46	6 481 717,67

V. Epargne brute (ou CAF) et épargne nette

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute	326 732	439 255	493 949	484 184	450 917*	763 070
Epargne nette (après remboursement du capital des emprunts)	-63 759	56 812	67 813	25 672	-49 512*	210 766

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

*** CA 2019 corrigé Capacité autofinancement 250 917 € soit une épargne nette de 250 917 € - 500 429 € (capital remboursé en 2019) = - 249 512 €. Pour information, la capacité de désendettement serait de 24,07 ans.**

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Celle-ci correspond à l'évolution de la section de fonctionnement.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement du capital d'emprunts réalisé.

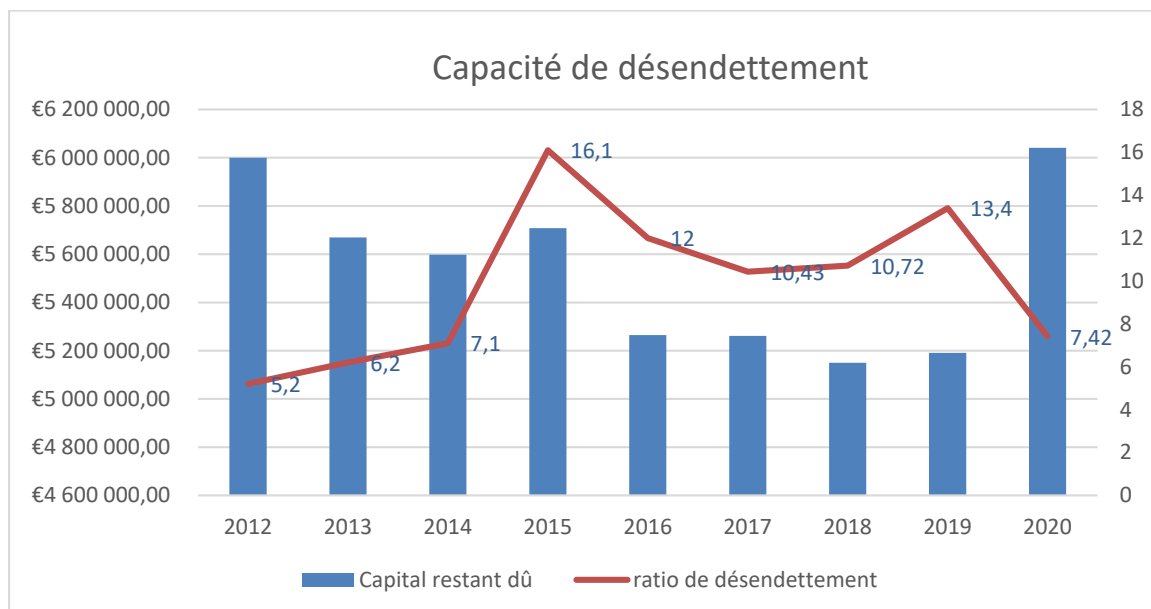
VI. Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours (5 488 376 € / 763 070 €).

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, supérieure à 5 et inférieure à 10 est un signe d'endettement moyen, supérieure à 10 et inférieure à 15 est un signe d'endettement fort, au-dessus de 15, il est considéré comme alarmant.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio	7,1	16,1	12	10,43	10,72	13,40	7,42

Le ratio de la Commune pour 2020 est de 7,42 années.



VII. Niveau des taux d'impositions

Evolution des taux de fiscalité depuis 2010 pour la Commune de La Crèche :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
taxe habitation	8,00%	14,31%	14,31%	14,31%	14,31%	14,45%	14,81%	15,11%	15,26%	15,26%	
évolution N-1	1%					1%	2,5%	2%	1%	0%	
taxe foncier bâti	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,79%	12,92%	13,24%	13,50%	13,63%	13,63%	13,63%
évolution N-1	1%					1%	2,5%	2%	1%	0%	0%
taxe foncier non bâti	46,22%	48,46%	48,46%	48,46%	48,46%	48,94%	50,16%	51,16%	51,67%	51,67%	51,67%
évolution N-1	1%					1%	2,5%	2%	1%	0%	0%

Note : les évolutions de 2010 à 2011 ne résultent pas de décisions communales, mais de la réforme de la taxe professionnelle et d'un transfert de taxe d'habitation et de foncier bâti des départements vers les communes.

VIII. Principaux ratios

Valeurs	2018	2019	2020
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	916,86 €	875,45 €	807,74 €
2. Produits des impositions directes / Population :	386,64 €	383,78 €	409,03 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population :	958,18 €	980,55 €	940,88 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population :	456,29 €	498,47 €	217,47 €
5. Encours de dette / Population :	882,91 €	874,71 €	1048 €
6. DGF / Population :	103,14 €	104,67 €	105,10
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,56	0,58	0,60
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	1,05	0,98	1,01
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,48	0,51	0,26
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,92	0,89	1,11

IX. Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la Commune se répartissent au 31 décembre 2020 comme suit

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE S	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	0,00	12,00	11,90	0,00	11,90
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Rédacteur principal de 2e	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		24,00	12,00	36,00	26,36	4,27	30,63
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	11,00	10,00	21,00	11,76	4,27	16,03
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	5,00	1,00	6,00	5,91	0,00	5,91
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	4,00	1,00	5,00	4,69	0,00	4,69
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		8,00	1,00	9,00	4,56	3,03	7,59
Médecin de 2ème Classe (obsolète)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,03	0,03
Puéricultrice de Classe Supérieure	A	1,00	0,00	1,00	0,70	0,00	0,70
Educateur de Jeunes Enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,86	0,00	2,86
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00

FILIERE SPORTIVE (e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (f)		2,00	4,00	6,00	0,88	2,50	3,38
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère C	B	2,00	1,00	3,00	0,68	1,25	1,93
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème C	B	0,00	3,00	3,00	0,20	1,25	1,45
FILIERE ANIMATION (g)		4,00	21,00	25,00	7,38	4,28	11,66
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	19,00	19,00	2,60	4,28	6,88
Adjoint territorial d'animation principal de 1re c	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2e cl	C	1,00	2,00	3,00	1,78	0,00	1,78
FILIERE POLICE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		53,00	38,00	91,00	54,08	14,08	68,16

La collectivité compte 91 agents soit 68,16 agents en équivalence temps plein (ETP).